
LES ACTUALITÉS

Il faut doubler les coûts de l'enfouissement, selon une coalition

LOUIS-GILLES
FRANÇOEUR

Les 90 organismes environnementaux et citoyens regroupés au sein du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) estiment que deux moyens s'imposent pour enrayer la hausse constante du volume de déchets générés par la consommation et ultimement voués à l'enfouissement ou à l'incinération.

D'abord, ont expliqué hier les représentants du front commun lors de la présentation de leur mémoire en commission parlementaire à Québec, il faut limiter sur une base régionale la capacité d'enfouissement, ce qui forcera les gestionnaires locaux à accorder la priorité à d'autres filières comme la récupération et le compostage, sans oublier la réduction à la source.

Par ailleurs, estime le front commun, il faut hausser de 10 \$ à 40 \$ la tonne le prix de tout ce qui est envoyé aux sites d'enfouissement afin que le coût de revient de cette filière perde de son attrait dans le monde municipal, où les économies priment souvent sur la logique environnementale. Les coûts du recyclage et du compostage dépassent souvent les 100 \$ la tonne alors que ceux de l'enfouissement se maintiennent autour de 30 à 40 \$ la tonne.

Selon le FCQGED, la redevance de 40 \$ imposée à l'enfouissement devrait être redistribuée aux muni-

cipalités les plus performantes dans l'atteinte des objectifs de mise en valeur des matières résiduelles. Par ailleurs, le front commun estime qu'il faut interdire par règlement l'élimination des matières putrescibles si on veut que le monde municipal passe à l'action dans ce domaine.

Cet organisme estime par ailleurs que Québec doit imposer un moratoire sur les projets de valorisation énergétique à des fins commerciales jusqu'à ce que cette pratique soit encadrée par un règlement. Cette recommandation s'oppose à celle du monde municipal qui voudrait que Québec accorde une médaille environnementale à l'incinération des déchets ultimes si on en tire de l'énergie.

De son côté, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE) estime que Québec doit passer des vœux pieux aux actes en matière de réduction des déchets à la source par une attaque clairement dirigée contre la consommation, une des valeurs fondatrices de la nord-américanité.

Faute d'une véritable attaque sur le front de la réduction à la source, précise le mémoire du RNCRE, on a assisté au Québec à une croissance de 46 % entre 1988 et 2006 du volume de déchets et à une hausse de 21 % des quantités envoyées à l'enfouissement, malgré tous les progrès accomplis du côté de la récupération et du recyclage.

Le Devoir